



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

PAR COURRIEL

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Monsieur le Conseiller fédéral
Guy Parmelin
Palais fédéral est
3003 Berne

Courriel : bela.filep@seco.admin.ch

Fribourg, le 27 septembre 2022

2022-1002

Modification de la loi fédérale sur la politique régionale : procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous vous remercions de l'occasion qui nous est offerte de prendre position sur le projet de modification de la loi fédérale sur la politique régionale.

Le Conseil d'Etat a pris connaissance avec intérêt de la consultation susmentionnée qui vise à rendre possible le soutien des petites infrastructures par le biais de contributions à fonds perdu.

Il est favorable à cette nouvelle possibilité de soutenir des projets dans les régions de montagne et les zones rurales. La modification proposée permettra de soutenir jusqu'à un plafond 50 000 francs de contribution fédérale et par équivalence 50 000 francs de contribution cantonale des petites infrastructures telles que par exemple des pistes VTT, des parcours pédagogiques ou ludiques, situées dans les régions de montagne ou périphériques. Le but visé est d'encourager la mise en place d'infrastructures de développement qui contribuent à atteindre les objectifs de la politique régionale, à savoir, l'amélioration de la compétitivité de certaines régions et la création de valeur ajoutée. Cela permettra ainsi de créer et sauvegarder des emplois, de contribuer à une occupation décentralisée du territoire et à l'élimination des disparités territoriales.

Cette modification constitue une évolution positive des instruments de la politique régionale en faveur des régions de montagne et des zones rurales.

En cas de question, Madame Véronique Gruber (026 304 14 07, veronique.gruber@fr.ch) se tient à votre disposition.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de nos respectueuses salutations.

Au nom du Conseil d'Etat :

Olivier Curty, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

L'original de ce document est établi en version électronique

Copie

—

à la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle, pour elle et la Promotion économique du canton de Fribourg ;
à la Chancellerie d'Etat.